

# LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ



SI LES  
PROVINCES  
ET TERRITOIRES  
RESPECTENT

LES 5 CRITÈRES  
ET 2 CONDITIONS  
DE LA LOI  
CANADIENNE  
SUR LA SANTÉ

ET S'ASSURENT  
QU'IL N'Y A PAS DE  
SURFACTURATION NI  
DE FRAIS MODÉRATEURS  
POUR LES SERVICES  
DE SANTÉ ASSURÉS

Renseignements  
Reconnaissance

Gestion publique  
Intégralité

Universalité  
Transférabilité

Accessibilité

ILS ONT DROIT À LA  
TOTALITÉ DE LEUR  
TRANSFERT CANADIEN  
EN MATIÈRE DE SANTÉ



Santé  
Canada

Health  
Canada

Canada